

SEANCE DU 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix mars deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	14
Absent.....	02

Étaient présents : Mesdames et messieurs, ANTIGNY Valérie, BARDOUX Vanessa, BARTHELEMY Karine, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, COGNARD Karine, LE GOFF Philippe, MARCHAIS Caroline, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, ROL Théo, VANDAMME Lionel, et WOZNY Philippe

Absents excusés :

Mme DE FARCY DE PONTFARCY Astrid - Pouvoir donné à Philippe WOZNY

Absents :

M. MINAULT Vincent

Secrétaire de Séance : Philippe WOZNY

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal

- **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

2022/03 - n°1 Approbation Compte de gestion 2021 - Commune

Le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor présente des résultats identiques au compte administratif dressé par le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte de gestion 2021 du budget de la commune du Comptable du Trésor.

2022/03 - n°2 Approbation Compte de gestion 2021 - Assainissement

Le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor présente des résultats identiques au compte administratif dressé par le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement du Comptable du Trésor.

2022/03 - n°3 Approbation Compte de gestion 2021 - Bâtiment commerces

Le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor présente des résultats identiques au compte administratif dressé par le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte de gestion 2021 du budget annexe Bâtiment commerces du Comptable du Trésor.

2022/03 - n°4 Approbation Compte administratif 2021 - Commune

Le compte administratif de l'exercice 2021 par chapitre est le suivant

Section de fonctionnement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Charges à caractère général	216 600.67 €	Produits des services	172 204.09 €
Charges de personnel	404 994.10 €	Impôts et taxes	534 105.63 €
Autres charges de gestion courante	60 842.24 €	Dotations et participations	284 847.46 €
Atténuations de produits (charges transférées)	107 187.28 €	Atténuations des charges (rémunération sur personnel)	12.21 €
Charges financières	17 565.22 €	Autres produits de gestion courante	70 753.11 €
Charges exceptionnelles	10 000.00 €	Produits financiers	2.51 €
Dotations aux amortissements	10 137.54 €	Produits exceptionnels	3 683.60 €
T O T A L des dépenses	827 327.05 €	T O T A L des recettes	1 065 608.61 €

Excédent de l'exercice = 238 281.56 €
Résultat excédent N-1 reporté = 426 753.99 €
Excédent de clôture = 665 035.55 €

Section d'investissement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Dépenses financières	136 482.49 €	Recettes d'équipement	2 072.92 €
Opérations d'équipement	180 555.17 €	Recettes financières	100 589.32 €
		Opérations d'ordre	10 137.54 €
T O T A L des dépenses	317 037.66 €	T O T A L des recettes	112 799.78 €

déficit de l'exercice = - 204 237.88 €
Report de l'année N -1 : excédent de clôture = 44 197.06 €
Reste à réaliser 2021 en dépenses = - 6 255.11 €
Déficit de clôture = -166 040.82 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte d'administratif 2021 du budget de la commune.

2022/03 - n°5 Approbation Compte administratif 2021 - Assainissement

Section d'exploitation

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Charges de gestion courante	2 801.16 €	Ventes produits fabriqués	146 861.34 €
Charges financières	0 €	Opérations d'ordre	2 869.14 €
Opérations d'ordre	23 112.00 €		
Total des dépenses	25 913.16 €	Total des recettes	149 730.48 €

Excédent d'exploitation = 123 817.32 €
Résultat excédent N-1 reporté = 131 491.31 €
Excédent de clôture de 255 308.63 €

Section d'investissement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Opérations d'ordre	2 869.14 €	Recettes d'équipement	98 779.00 €
Dépenses d'équipement	104 156.76 €	Réserves	213 396.00 €
		Opérations d'ordre	23 112.00 €
Total des dépenses	104 025.90 €	Total des recettes	335 287.00 €

Excédent d'investissement = 231 261.10 €
Résultat déficitaire N-1 reporté = - 170 009.36 €
Excédent de clôture de 61 251.74 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte d'administratif 2021 du budget annexe assainissement.

2022/03 - n°6 Approbation Compte administratif 2021 - Bâtiment commerces

Section de fonctionnement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Charges à caractère général	3 472.38 €	Produits des services	
Charges de personnel			
Autres charges de gestion courante		Dotations et participations	
Charges financières	1 251.38 €	Autres produits de gestion courante	30 436.40 €
Charges exceptionnelles		Atténuation de charges	
Opération d'ordre entre sections		Produits financiers	
		Produits exceptionnels	10 000.00 €
T O T A L des dépenses	4 723.76 €	T O T A L des recettes	40 436.40 €

Excédent de l'exercice = 35 712.64 €
Résultat excédent N -1 reporté = 5 679.16 €
Excédent de clôture de 41 391.80 €

Section d'investissement

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
Dépenses financières	31 246.51 €	Subventions d'investissement	0 €
Opérations patrimoniales		Dotations et fonds divers	29 262.57 €
T O T A L des dépenses	31 246.51 €	T O T A L des recettes	29 262.57 €

Déficit de l'exercice = - 1 983.94 €
Résultat déficitaire N-1 = -29 262.57 €
Déficit de clôture de -31 246.51 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte, à l'unanimité,** le compte d'administratif 2021 du budget annexe Bâtiment commerces.

Le conseil municipal,

- ✓ après avoir examiné le compte administratif,
- ✓ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2021,
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **665 035.55 €**
- Un déficit d'investissement de **166 295.93 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide, à l'unanimité**, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
Affectation à l'article 1068, en recettes d'investissement de la somme de **166 295.93 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
827 327.05 €	1 065 608.61 €		
Résultat 2021	238 281.56 €		
Excédent N-1	426 753.99 €		
Résultat de clôture	665 035.55 €		Excédent reporté
			498 739.62 €

665 035.55 € - 166 295.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
317 037.66 €	112 799.78 €		
Résultat 2021	- 204 237.88 €		
Excédent N-1	44 197.06 €		
Résultat de clôture + RAR	- 166 295.93 €		Affectation du résultat
			166 295.93 €

Le conseil municipal,

- ✓ après avoir examiné le compte administratif,
- ✓ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2021,
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - Un excédent d'exploitation de **255 308.63 €**
 - Un excédent de fonctionnement de **61 251.74 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide, à l'unanimité**, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
Report de l'excédent

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

SECTION D'EXPLOITATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
25 913.16 €	149 730.48 €		
Résultat 2021	123 817.32 €		
Excédent N-1	131 491.31 €		
Report cumulé excédent	<u>255 308.63 €</u>		Report
			<u>255 308.63 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
104 025.90 €	335 287.00 €		
Résultat 2021	231 261.10 €		
Déficit N-1	- 170 009.36 €		
Report cumulé excédent	<u>61 251.74 €</u>		Report
			<u>61 251.74 €</u>

Le conseil municipal,

- ✓ après avoir examiné le compte administratif,
- ✓ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2021,
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **35 712.64 €**
- Un déficit de clôture d'investissement de **-31 246.51 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
Affectation à l'article 1068 en recettes d'investissement de la somme de 31 246.51 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 723.76 €	40 436.40 €		
Résultat 2021	35 712.64 €		
Excédent N-1	5 679.16 €		
Résultat de clôture	<u>41 391.80 €</u>		Excédent reporté <u>10 145.29 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
31 246.51 €	29 262.57 €		
Résultat 2021	- 1 983.94 €		
Déficit N-1	- 29 262.51 €		
Résultat de clôture	<u>- 31 246.51 €</u>		Affectation de résultat <u>31 246.51 €</u>

2022/03 - n°10 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 35,96 %

Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 46,74 %

Et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services de la Préfecture.

2022/03 - n°11 Vote du budget primitif 2022 - Commune

Document présenté en séance

2022/03 - n°12 Vote du budget primitif 2022 - Assainissement M 49

Document présenté en séance

2022/03 - n°13 Vote du budget primitif 2022 - Bâtiment commerces

Document présenté en séance

2022/03 - n°14 Vote des subventions 2022 aux associations

M. le Maire propose de voter les subventions accordées aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vote, à l'unanimité, les subventions ainsi qu'il suit :

Association Union Sportive de Pernay (Football)	690 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP)	500 €
APE	300 €
Académie boxe	100 €
AFP	270 €
Nature et Patrimoine en Gâtine des Landes	100 €
Echiquier pernaysien	200 €
Pernay en musique	765 €
Orchestre à l'école	1 500 €
Atelier de la Poussinière	500 €
La Lyre d'Ambillou	250 €
Solidarité Neuillé Neuvy	200 €
Téléthon	200 €
ADMR	150 €
Resto du cœur	200 €
Episode Epicerie solidaire	200 €
T O T A L	6 125 €

2022/03 - n°15 : Dénomination bois Lucette DUBREUIL

M. le Maire rappelle que le bois, que Mme DUBREUIL a légué à la Commune, va être aménagé et qu'il convient de le dénommer.

Il est proposé aux conseillers municipaux de le nommer : Bois Lucette DUBREUIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Valide, à l'unanimité, de nommer la parcelle ZN 157 : Bois Lucette DUBREUIL

2022/03 - n°16 : Demande de subvention FDADDT

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du Bois Lucette DUBREUIL devraient être réalisés sur l'année 2022.

Le coût estimé du projet est d'environ 29 000 € HT.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention FDADDT (Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) afin de financer une partie de ces aménagements.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDADDT 2022, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2022/03 - n°17 : Demande de subvention des amendes de Police

Monsieur le Maire indique que des travaux de cheminement piétonnier sur la RD 48 devraient être réalisés sur l'année 2022.

Le coût estimé du projet est d'environ 7 000 € TTC.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de Police afin de financer une partie de ces travaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de Police, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2022/03 - n°18 Révision générale du PLU : Présentation / Débat PADD modifié

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans le cadre de la révision générale du PLU a été débattu en Conseil Municipal le 10 décembre 2021.

Cependant, celui-ci doit être modifié, notamment en raison des recommandations de Personnes Publiques Associées.

M. le Maire présente le PADD modifié.

2022/03 - n°19 Soutien financier envers l'UKRAINE

M. le Maire indique qu'il souhaite que la Commune puisse soutenir l'UKRAINE durant cette période de guerre.

M. le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir l'UKRAINE.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir l'UKRAINE.

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire indique qu'un ancien commerçant ambulant demande l'effacement de sa dette pour non occupation du domaine public suite à l'arrêt de son activité.

Le Conseil Municipal valide la demande de paiement de la dette, étant donné que le commerçant n'a pas informé la Commune de l'arrêt de sa présence.

Prochain Conseil Municipal :
jeudi 14 avril 2022 à 18 h 45

La séance est levée à 20 h 45